

Service instructeur
Action Internationale et
Transfrontalière

12^{ème} Commission - N° 2008/I-12e/01

Service consulté
Finances

BUDGET PRIMITIF 2008 ACTION TRANSFRONTALIÈRE ET INTERNATIONALE

Résumé

Dans le cadre de la politique F01 "Aménagement du territoire", le budget consacré à l'Action Transfrontalière et Internationale en 2008 s'élève à 702 936,69 € (521 968,69 € au titre du fonctionnement et 180 968 € en investissement).

Les recettes sont évaluées à 515 198,99 €.

Je vous propose d'envisager dans le présent rapport les actions et les crédits relatifs à cette politique, détaillés dans les paragraphes suivants :

I. PROGRAMME F012 - "COOPERATION TRANSFRONTALIERE"

	AP	CP		Total CP BP 2008
		I	F	
Programme F012		25 264 €	225 273 €	250 537 €

- Projet Interreg IIIA "Maison TriRhena Palmrain"

Cette initiative a permis de faire en 2006 un état des lieux de l'existant en matière de coopération transfrontalière sur l'actuelle Agglomération Trinationale de Bâle et d'esquisser des lignes directrices pour son évolution future, dans le cadre de l'Eurodistrict bâlois.

Cette étude constitue une aide à la décision politique et fournit de nouvelles pistes pour intensifier et améliorer la coopération dans ce secteur. Elle propose la mise en œuvre de projets novateurs dans les domaines non encore abordés comme la santé, la culture... et un modèle pour une éventuelle refonte institutionnelle.

En 2007, l'achat d'un équipement de traduction portable a permis d'améliorer le déroulement des réunions transfrontalières qui se tiennent régulièrement sur le site du Palmrain.

Le projet Interreg IIIA s'achèvera en juin 2008 après la réalisation du dernier volet : la mise en place d'un ensemble d'outils facilitant la réception des appels téléphoniques en provenance de France, d'Allemagne et de Suisse.

Il est proposé d'inscrire des crédits de paiement en investissement à hauteur de **25 264 €**.

- **Projets de coopération transfrontalière (Interreg et autres)**

La convention Interreg IIIA pour le projet "Aide Technique" prévoit le paiement d'une participation départementale à hauteur de **45 510 €**. Un montant de **20 000 €** est également prévu pour une éventuelle participation du Département à de nouveaux projets transfrontaliers (Interreg IV ou autres).

- **Soutien aux organismes transfrontaliers**

Le Département du Haut-Rhin participe au fonctionnement de divers organismes transfrontaliers :

- Le Secrétariat Commun de la Conférence du Rhin Supérieur assurant le suivi des travaux de la Conférence du Rhin Supérieur, instance institutionnelle chargée de débattre des questions liées au développement de cet espace trinational dans des domaines aussi divers que l'économie, l'aménagement du territoire, l'éducation ou les transports... La Conférence du Rhin Supérieur a par ailleurs été dotée d'un fonds commun de coopération transfrontalière dont nous sommes également financeur.
- Les Infobest du Palmrain et de Vogelgrun, instances d'information et de conseil sur les questions transfrontalières ouvertes aux citoyens du Rhin Supérieur.
- L'Association "Eurodistrict Trinational de Bâle", chargée de la mise en œuvre de projets locaux transfrontaliers d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de transports publics, d'initiatives socioculturelles ou de santé publique...
- L'Association Conseil Economique et Social de la Regio qui a pour mission l'assistance aux personnes résidant en France, ayant ou ayant eu la qualité de travailleur frontalier, pour toutes questions ou problèmes en relation avec une activité professionnelle passée, présente ou future.

Ces divers financements départementaux s'inscrivent dans le cadre de conventions qui pour partie ont été renouvelées en 2007.

La participation à l'Eurodistrict Trinational de Bâle fera l'objet d'une convention de financement triennale accompagnée de conventions d'objectifs annuelles.

L'inscription d'un crédit de **109 763 €** correspond aux montants des participations départementales pour l'année à venir.

- **Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières**

Il est proposé de maintenir les crédits inscrits en 2007 d'un montant de **20 000 €** afin de soutenir de petits projets de coopération transfrontaliers locaux, notamment associatifs et communaux.

- **"Projet pour le Haut-Rhin – Assistance au Groupe de Projet n° 7 "Coopération transfrontalière"**

Afin de prolonger le travail réalisé par le Groupe de Projet n° 7 "Coopération transfrontalière", il est proposé d'inscrire des crédits de paiement en fonctionnement d'un montant de **30 000 €**.

- **Formations et rencontres transfrontalières**

Suite au recensement des besoins de formation en matière de coopération transfrontalière des élus et des agents départementaux, il est proposé d'inscrire **12 000 €** pour l'organisation de formations pour les Conseillers Généraux et pour l'organisation de rencontres et de visites transfrontalières.

II. PROGRAMME F014 – "COOPERATION INTERNATIONALE"

	AP	CP		Total CP BP 2008
		I	F	
Programme F014	90 000 €	90 704 €	65 000 €	155 704 €

Dans le cadre de ce programme, il s'agit de poursuivre la politique de coopération décentralisée et l'appui aux associations locales et de maintenir un fonds d'aide d'urgence international.

Les axes de travail proposés sont les suivants :

1.1. Poursuite des partenariats existants

1.1.1. avec le Powiat de Wroclaw en Pologne

En 2007, le Département et le Powiat de Wroclaw, partenaires depuis 2001, ont poursuivi leurs échanges, initiés en 2006, en matière d'infrastructures routières. En 2008, suite au Comité Mixte du 5 juillet 2007, il est proposé l'organisation d'un échange dans le domaine des secours et de la lutte contre les incendies ainsi que le soutien à des projets favorisant les contacts entre les populations.

1.1.2. avec le Cercle de Yanfolila au Mali.

Depuis 2006, le Conseil Général conduit un partenariat pluriannuel avec le Cercle de Yanfolila au Mali basé sur le développement agricole, le soutien aux structures d'enseignement, en particulier les collèges, ainsi que sur l'appui à l'organisation interne du Conseil du Cercle de Yanfolila. Cette coopération est menée avec l'appui de l'Institut Régional de Coopération Développement – Alsace (IRCOD) et l'Association "Agriculteurs Français et Développement International" (AFDI68).

En 2007, le Cercle de Yanfolila a bénéficié d'appui à la mise en œuvre du plan de développement. Diverses formations (agent de développement, responsables des organisations paysannes, transformatrices et planteurs) ont été réalisées. Une étude de faisabilité d'un atelier de transformation de la mangue a démarré. La mise en place de retenues d'eau est en cours.

Dans le cadre de la convention de coopération entre le Département et le Cercle de Yanfolila, il est proposé de poursuivre ce partenariat et de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation des actions proposées pour l'exercice 2008.

1.1.3. avec la Commune de Kombissiri au Burkina Faso.

Il est proposé de poursuivre la coopération avec la Commune de Kombissiri. Une consultation sur les nouvelles actions à mener a été effectuée auprès des différents acteurs locaux. Ces actions devront s'inscrire dans un nouvel accord de coopération en 2008.

1.2. Frais partenariats internationaux

Des crédits spécifiques d'un montant de **15 000 €** en fonctionnement sont également prévus à même hauteur qu'en 2007 pour les missions organisées dans le cadre des partenariats énoncés ci-dessus (hébergement, restauration, transports dans le département, cadeaux).

1.3. Soutien aux associations locales

Il est proposé de poursuivre le soutien départemental à des initiatives locales et sa contribution à la réalisation de projets solides, durables et participatifs d'associations locales, sur la base des critères de sélection approuvés par l'Assemblée. Il s'agit entre autres de la poursuite des projets menés avec l'IRCOD et l'AFDI68 dans le Cercle de Yanfolila au Mali.

a. Investissement :

- AP nouvelle 2007 : inscription de **90 000 €** en autorisation de programme et de **60 000 €** en crédits de paiement.

b. Fonctionnement :

- Inscription de **30 000 €** en crédits de paiement.

1.4. Fonds d'aide d'urgence international

Il est proposé d'inscrire un montant de **20 000 €** pour l'exercice 2008 pour permettre au Département d'intervenir dans des pays tiers en cas d'urgence humanitaire.

III. PROGRAMME F015 - "PROSPECTIVES, AMÉNAGEMENT"

	AP	CP		Total CP BP 2008
		I	F	
Programme F015		65 000 €	186 470,69 €	251 470,69 €

Le Département est également maître d'ouvrage du projet Interreg IIIA "Système d'Information Géographique Transfrontalier" permettant de faire des analyses cartographiques détaillées sur tous les sujets majeurs touchant à la coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin Supérieur.

Ce projet a été initié par la Conférence du Rhin Supérieur et est cofinancé par l'ensemble de ses membres.

Il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de **251 470,69 €** comme suit :

a. Investissement :

- AP 2005 : inscription de 65 000 € en crédits de paiement.

b. Fonctionnement :

- AE 2005 : inscription de 186 470,69 € en crédits de paiement.

IV. ADHÉSIONS À DIVERS ORGANISMES

	AP	CP		Total CP BP 2008
		I	F	
Politique F01			10 225 €	10 225 €

- **Adhésion au Conseil RegioTriRhena**

Le Conseil Regio TriRhena est l'instance de coopération transfrontalière regroupant les trois associations Regio de Suisse, d'Allemagne et de France. Son champ d'action s'étend sur l'ensemble du territoire départemental.

Il est proposé d'inscrire un montant de **3 625 €** pour la cotisation au Conseil RegioTriRhena pour l'exercice 2008.

- **Adhésion à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)**

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est une mission interministérielle chargée de l'accompagnement des divers programmes de coopération transfrontalière sur les frontières nationales. Elle a pour objectif de créer et de développer des réseaux d'acteurs de la coopération et de diffuser les informations issues des divers ministères à ses adhérents.

Le Département est membre de la MOT depuis 2006 et bénéficie de l'appui technique de cet organisme dans le cadre de la coopération transfrontalière. La cotisation pour 2008 est identique à celle de 2007 et s'élève à **5 000 €**.

- **Adhésion à l'Institut Régional de Coopération Développement – Alsace (IRCOD)**

Cet institut accompagne et conseille le Département sur divers projets de coopération décentralisée.

Le montant de la cotisation à l'IRCOD s'élève à **100 €** pour l'année 2008.

- **Adhésion à l'Association "Eurodistrict Trinational de Bâle" (ETB)**

L'adhésion à l'association ETB s'élèvera à **500 €** en 2008.

- **Adhésion à l'association « Institut Confucius d'Alsace »**

Il est proposé au Département d'être membre fondateur de l'association « Institut Confucius d'Alsace », pour une cotisation annuelle 2008 de **1 000 €**.

Cette nouvelle association vise à assurer la gestion, aux côtés de différentes collectivités et structures, du nouvel Institut Confucius qui va être implanté à Strasbourg. Les Instituts Confucius sont des instituts culturels chinois, correspondant plus ou moins à nos « Alliances françaises » ou aux « Goethe Institute ».

V. TRADUCTIONS ET INTERPRÉTARIAT

	AP	CP		Total CP BP 2008
		I	F	
Politique F01			23 000 €	23 000 €

Dans le cadre de la coopération transfrontalière et du partenariat avec la Pologne, il est très souvent fait appel aux services d'un traducteur interprète pour la traduction de documents et de l'interprétariat. Il est proposé d'inscrire un montant de **23 000 €** (incluant les frais d'interprétariat pour les rencontres avec nos partenaires allemands ou suisses, suite au recensement des besoins mentionné au point II.) en fonctionnement sur cette ligne budgétaire.

VI. RECETTES

	AP	CP		Total CP BP 2007
		I	F	
Programme F012		292 650,51 €	38 246,20 €	330 896,71 €
Programme F015		48 412,93 €	135 889,35 €	184 302,28 €

Les recettes prévues d'un montant total de **515 198,99 €** concernent les trois projets Interreg IIIA, "Maison TriRhena Palmrain", "2 Rives, 3 Ponts, Mille choses à découvrir" et "Système d'Information Géographique Transfrontalier" dont le Département est maître d'ouvrage.

Je vous propose d'inscrire au titre du Budget Primitif 2008 les crédits suivants :

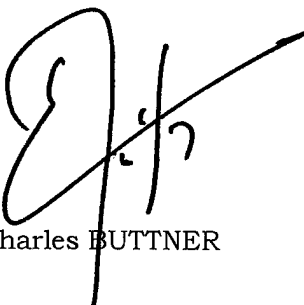
- 521 968,69 € en crédits de paiement au titre du fonctionnement
- 180 968 € en crédits de paiement et 90 000 € d'autorisations de programmes nouvelles, au titre de l'investissement.
- 515 198,99 € au titre des recettes.

Ces inscriptions budgétaires sont ventilées dans les différents programmes conformément au tableau financier joint en annexe.

Je vous prie de bien vouloir donner délégation à la Commission Permanente :

- pour l'affectation précise des crédits, pour le suivi individuel des projets et pour l'approbation des conventions particulières ou avenants à signer avec nos partenaires dans le cadre de la coopération transfrontalière et internationale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER